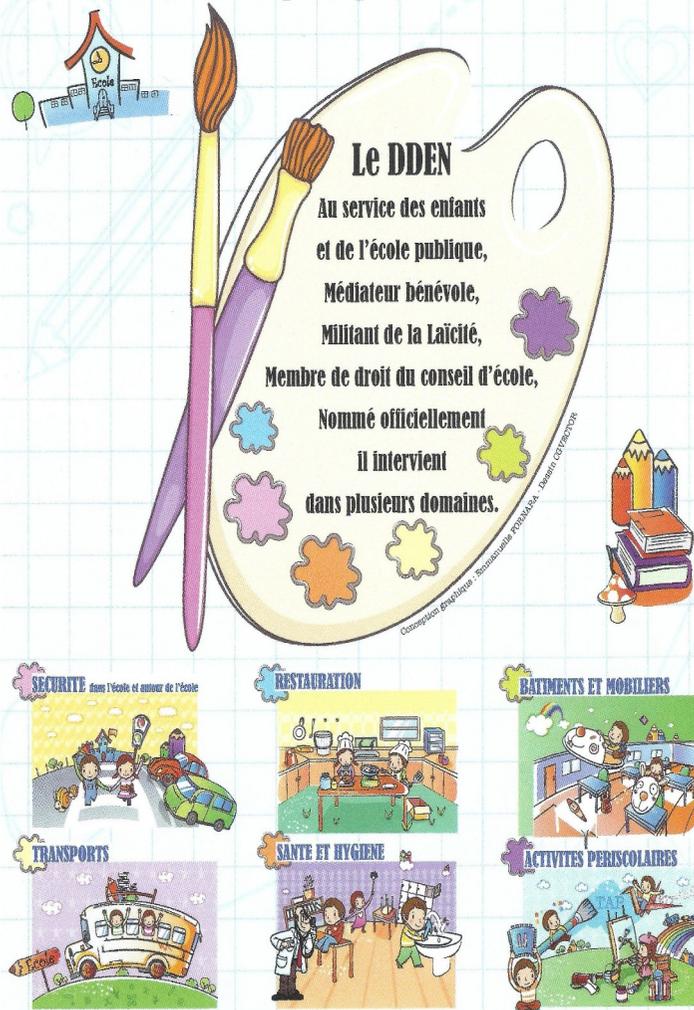


## Les Délégués de l'Éducation Nationale : des partenaires ressources de l'école...

Amis de l'école publique, devenez D.D.E.N...



Les DDEN sont des bénévoles, issus de tout milieu socio-professionnel. Ils sont nommés par l'Inspecteur d'Académie (Directeur des services de l'Éducation Nationale) sous l'autorité du Préfet. Ils sont ainsi officiellement mandatés par l'État pour assurer leur mission .

Le DDEN est un(e) AMI(E) de l'école publique et membre de droit du conseil d'école.

Il facilite les relations entre l'école, la municipalité et les partenaires du système éducatif.

Le/la DDEN visite régulièrement l'école . Il veille et participe au confort matériel et au bien- être des enfants ainsi qu'à leur sécurité au sein d'une école publique toujours plus accueillante et efficace. Le DDEN témoigne de son attachement au principe de laïcité, fondé sur la liberté de conscience, l'égalité et le respect des autres. Fidèles à leurs convictions ancrées depuis plus de 130 ans, les DDEN s'engagent pour accompagner l'École de la République dans les défis du futur où l'éducation doit rester l'investissement essentiel pour l'avenir.

Tout citoyen de nationalité française de plus de 25 ans peut devenir DDEN. Exercer ce mandat est une façon d'être citoyen.

Si vous êtes séduit(e), intéressé(e), motivé(e) pour assumer cette fonction, n'hésitez pas à prendre contact par courriel auprès de l'Union départementale des DDEN de Haute Loire : [uniondep43@gmail.com](mailto:uniondep43@gmail.com)

**L'École de la République a besoin de pouvoir compter sur ses amis !**